

Juristische Fakultät
Sommersemester 2018

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache
Clara Coursier, LL.M.

Qualifizierter Teilnahmechein Zivilrecht



**UNIVERSITÄT
HEIDELBERG**
ZUKUNFT
SEIT 1386

I- Traduire le texte suivant en allemand (10 points)

« La consécration de la clause abusive en droit commun des contrats s’inscrit dans le cadre d’une évolution progressive du droit français et sous l’influence du droit de l’Union européenne.

Dès la loi du 1er février 1995, transposant une directive du 5 avril 1993, les clauses abusives font leur entrée en droit de la consommation, se substituant à l’ancien « abus de puissance économique » prévu par la loi du 10 janvier 1978. Celles-ci sont définies, dans les contrats conclus entre professionnels et non professionnels ou consommateurs, comme « *les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du non-professionnel ou du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat* » (article L132-1 du Code de la consommation). [...]

Ainsi, le législateur, qui naguère se contentait de textes spéciaux pour lutter contre les clauses abusives, se résout désormais à intervenir dans les dispositions du droit commun du Code civil. »

Source : Extrait de l’article « *La réforme du droit des contrats : consécration et incertitudes des clauses abusives en droit commun* » de Dan Scemama, du 30 juin 2017, publié sur le site www.village-justice.com

II- Répondre aux questions suivantes en français (10 points)

- 1- Quelles sont les principales sources de l’obligation ? (2 points)
- 2- Qu’est-ce qu’un contrat en droit français ? Donnez un exemple. (2 points)
- 3- Définir un principe fondamental rattaché à la notion de contrat. (2 points)
- 4- Expliquer le régime de la rétraction de l’offre. (2 points)
- 5- Qu’est-ce que l’erreur ? (2 points)

Bonus : Qu’est-ce que la responsabilité contractuelle ?